



Conseil économique et social

Distr. générale
27 mars 2009
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante-neuvième session

8 juin-2 juillet 2009

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions de coordination : Nouveau Partenariat
pour le développement de l'Afrique**

Engagement du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, qui donne un aperçu des activités menées par diverses entités du système des Nations Unies à l'appui du NEPAD depuis le milieu de l'année 2008, s'articule autour des neuf groupes thématiques établis dans le cadre du mécanisme de coordination régionale des entités des Nations Unies œuvrant en Afrique**. Ces neuf groupes correspondent en gros aux priorités de l'Union africaine et de son programme NEPAD.

Le rapport examine différents aspects des activités engagées individuellement et collectivement par les entités du système des Nations Unies, notamment le renforcement des capacités, l'élaboration de projets et la mobilisation de ressources. Il analyse aussi les grandes difficultés que le système des Nations Unies doit surmonter pour s'engager en faveur de l'Union africaine et de son programme NEPAD, surtout maintenant que les pays africains ressentent les effets de la crise financière et économique mondiale.

* E/AC.51/2009/1.

** Ancien intitulé : Mécanisme de consultations régionales.



I. Introduction

1. À sa quarante-cinquième session, le Comité du programme et de la coordination a recommandé à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de lui faire rapport à sa quarante-sixième session, et tous les ans par la suite, sur l'appui fourni par les organismes des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (A/60/16, par. 232). Le présent rapport répond à cette demande du comité, que l'Assemblée générale a approuvée dans sa résolution 60/257.

II. Appui à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

2. Le présent rapport expose de façon détaillée les activités que le système des Nations Unies entreprend depuis mai 2008 à l'appui de l'Union africaine et du NEPAD, sur la base des documents présentés par les divers organismes. L'appui fourni s'articule autour des neuf groupes thématiques qui correspondent en gros aux priorités de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

A. Développement des infrastructures

3. Le groupe thématique du développement des infrastructures, convoqué par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), se subdivise en quatre sous-groupes consacrés à l'eau et à l'assainissement, à l'énergie, aux technologies de l'information et des communications (TIC) et aux transports.

4. Le sous-groupe de l'eau a élaboré un partenariat stratégique avec le Conseil des ministres africains sur l'eau, les communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement et le secrétariat du NEPAD. Il a aligné ses activités sur le programme relatif aux ressources en eau et à l'assainissement sur le continent. Pendant la période considérée, le sous-groupe de l'eau a contribué à l'organisation de la Conférence ministérielle américaine sur l'eau et à la réunion du Comité consultatif technique sur l'eau qui s'est tenue à Addis-Abeba en octobre 2008. Ces réunions ont été convoquées conjointement par la Banque africaine de développement et de ONU-Eau/Afrique en collaboration avec la Commission de l'Union africaine dans le but : a) d'établir une feuille de route pour la mise en œuvre des déclarations et engagements majeurs sur l'eau et l'assainissement; b) d'étudier les stratégies à appliquer dans l'optique des travaux préparatoires et de la participation au cinquième Forum mondial de l'eau (Istanbul, mars 2009); et c) d'examiner les dispositions pour l'organisation des travaux en vue de la seconde Semaine africaine de l'eau.

5. Le Département des affaires économiques et sociales (DAES) du Secrétariat, en partenariat avec le PNUD, appuie les initiatives visant à renforcer les capacités de planification de stratégies nationales et de développement des infrastructures dans le secteur de l'eau, à la fourniture d'une assistance technique et de services consultatifs pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion intégrés des ressources en eau et à la promotion de services d'approvisionnement en eau et en

électricité, le but étant de faire reculer la pauvreté rurale. Parmi les récents bénéficiaires figurent l'Éthiopie, la Mauritanie et le Togo.

6. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) aide les pays africains à élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales de gestion des ressources en eaux souterraines et de surface. En partenariat avec le Fonds pour l'environnement mondial et le PNUD, l'AIEA apporte son appui à de grands projets régionaux dans l'aquifère de Nubie et dans le bassin du Nil. Ce dernier projet vise à déterminer la part des eaux souterraines dans le bilan hydrologique des lacs, rivières et marécages en renforçant la capacité nationale et régionale d'ajouter une « composante eaux souterraines » à la cogestion du bassin du Nil, et à garantir une communauté de vues et d'analyse entre les pays riverains sur les questions relatives aux eaux souterraines.

7. La Banque mondiale aide le NEPAD en consentant des prêts à des projets régionaux spécifiques dans le cadre du Plan d'action à court terme pour les infrastructures du Nouveau Partenariat. Un gros travail de sensibilisation a été entrepris pour mobiliser des ressources afin d'amplifier l'appui des donateurs au développement des infrastructures régionales dans le cadre de l'Infrastructure Consortium for Africa. Divers projets prioritaires du NEPAD ont été approuvés, ou devraient l'être, par le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale durant l'exercice budgétaire 2009, notamment : un financement supplémentaire pour le Marché d'électricité en Afrique australe et le Pool d'énergie ouest-africain (phase II); trois projets TIC (Projet d'infrastructure régionale de communications – phase II (Rwanda) et phase III (Malawi, Mozambique, République-Unie de Tanzanie) –, le « Projet CAB » (Central Africa Backbone) – phase I) et le Programme de productivité agricole en Afrique de l'Est.

8. Dans le secteur de l'énergie, les activités du sous-groupe sont fondées sur les priorités de l'Union africaine et du NEPAD, notamment sur l'assistance directe apportée à ces deux organismes, notamment pour l'élaboration d'une Vision africaine de l'énergie à l'horizon 2030 et pour le renforcement des capacités d'intégration régionale. S'agissant des technologies de l'information et des communications (TIC), le sous-groupe concerné a joué un rôle important dans l'adoption par l'Union africaine du Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir, qui est son plan d'action dans le domaine des TIC.

9. Dans le domaine du développement énergétique durable, l'AIEA continue de transférer vers les pays africains des modèles pour aller vers une planification intégrée de l'énergie, se préparer à l'expansion des systèmes d'électricité les moins coûteux, réaliser des analyses financières, quantifier les pressions sur l'environnement, estimer les coûts extérieurs et faire des analyses décisionnelles multicritères. Plusieurs pays africains cherchent à obtenir une assistance de l'AIEA pour étudier la possibilité d'introduire le nucléaire dans leur panier énergétique national.

10. Étant donné qu'une énergie à coût abordable est indispensable à la croissance et à la lutte contre la pauvreté, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) s'est employée essentiellement à promouvoir de modestes formes d'énergie renouvelable de type hydrique et autre. Avec le soutien financier du Fonds pour l'environnement mondial, l'ONUDI est chargée du Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest, qui vise à surmonter les grandes difficultés rencontrées par les pays dans le domaine de l'énergie en encourageant les

projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique, en s'efforçant surtout d'élargir l'accès à l'énergie grâce aux énergies renouvelables et en promouvant des mesures d'efficacité énergétique dans les secteurs industriel et publique.

11. Par ses audits de sécurité, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) continue d'apporter une contribution positive au développement de l'expertise nationale dans le domaine de l'aéronautique. Après l'achèvement de son premier cycle d'audits en 2007, un programme du second cycle a commencé en 2008 qui porte essentiellement sur la capacité d'un État d'assurer une supervision nationale appropriée de ses activités en faveur de la sécurité de l'aviation. L'OACI soutient également les pays dans leurs efforts tendant à remédier aux lacunes constatées dans les audits du contrôle de la sécurité de l'aviation et dans les audits de sécurité. La réunion régionale de navigation aérienne Afrique-océan Indien qui s'est tenue en Afrique du Sud en novembre 2008 a offert l'occasion de renforcer l'engagement pris à l'échelle régionale de traiter les questions de sécurité et d'élaborer un programme complet de mise en œuvre d'installations et de services de navigation aérienne.

12. Voyant que le Nouveau Partenariat mettait l'accent sur la sécurité maritime, l'Organisation maritime internationale (OMI) a apporté une assistance technique en matière de sécurité maritime et portuaire à un certain nombre de pays. Des missions d'évaluation des besoins ont été envoyées en Angola en juillet 2008 et à Maurice en septembre 2008. Il s'agissait d'examiner avec les autorités nationales les accords passés entre les pays concernés pour mettre en œuvre et faire appliquer, au niveau national, les dispositions obligatoires relatives à la sécurité, figurant dans la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer de l'OMI et dans le Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires. Une réunion pour finaliser et adopter le code maritime actualisé ainsi que les dispositions législatives y relatives de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale a été organisée dans la République du Congo. La Guinée équatoriale, la Namibie et le Togo ont chacun bénéficié d'une assistance pour l'élaboration de leur propre législation maritime nationale.

B. Gouvernance

13. Le groupe de la gouvernance œuvre en faveur du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) et s'organise autour de deux sous-thèmes : la gouvernance politique et la gouvernance économique et d'entreprise. En tant qu'organisme chargé de coordonner les activités du groupe, le PNUD a fourni en 2008 un appui financier au Mécanisme de coordination régionale (MCR) et organisé une réunion interinstitutions en vue d'identifier des activités communes.

14. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a créé un fonds d'affectation spéciale chargé d'apporter son appui aux opérations du Groupe d'éminentes personnalités (Groupe) et du secrétariat du MAEP, aux missions d'examen de pays et aux échanges de données d'expérience. Le PNUD financera également le plan stratégique du MAEP, approuvé en janvier 2008 par le Groupe et le Forum du MAEP. Selon les chiffres de novembre 2008, les contributions à ce fonds d'affectation spéciale ont totalisé 13 millions de dollars, dont 2,7 millions de dollars provenant du PNUD et des contributions émanant de la Division de la gestion du développement, du Ministère du développement international, de

l'Algérie, du Canada, de l'Espagne, du Lesotho, du Malawi, du Sénégal, et de la Suisse. Un accord portant sur une contribution de l'Union européenne à hauteur de 2,3 millions d'euros a été finalisé.

15. Le PNUD a surtout fourni un appui technique et administratif au lancement du MAEP dans 14 pays; à l'accomplissement de quatre examens de pays en 2008; à l'examen des méthodes de prévision des coûts afférents au plan d'action national et aux processus nationaux d'autoévaluation; ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du MAEP. Le PNUD a apporté une assistance consultative et technique à cinq bureaux de pays sur diverses questions de gouvernance telles que le système électoral et la réforme du service public.

16. En 2008, le Département des affaires économiques et sociales (DAES) a apporté son soutien à la Conférence des ministres africains responsables de l'administration publique locale en organisant au Cameroun une conférence qui avait pour thème « De la théorie à la pratique : les défis à affronter et les stratégies à mettre en place pour une application efficace de la décentralisation en Afrique », ainsi qu'un séminaire sur le « Renforcement des capacités de leadership des femmes pour une gouvernance décentralisée efficace et la réduction de la pauvreté en Afrique : rôles, défis et stratégies ». Le DAES, les assemblées régionales d'Europe et les administrations publiques locales d'Afrique collaborent avec les partenariats euro-africains au projet de gouvernance décentralisée soutenu par les fonds provenant de l'Assemblée régionale de Toscane (Italie), afin de renforcer les capacités des administrations publiques locales grâce à une coopération décentralisée.

17. La CEA donne des conseils pour l'examen de la méthodologie et des outils du MAEP, préconise l'intégration du plan national d'action dans les stratégies de développement national et apporte à ce plan un cadre de financement stratégique.

18. À la conférence organisée conjointement par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique des Nations Unies et le Bureau de New York de l'Université des Nations Unies (UNU-ONY) sur le thème « L'aspect gouvernance des objectifs du Millénaires pour le développement en Afrique » en mai 2008, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a organisé un débat d'experts sur les défis à relever pour accroître l'aide à l'Afrique. Le groupe d'experts a étudié les mesures que doivent prendre les pays africains, les pays donateurs et les organisations internationales pour contribuer à l'utilisation efficace de l'aide accrue et en renforcer les effets positifs sur la croissance et sur la réduction de la pauvreté.

19. En marge de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur les besoins de développement de l'Afrique, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a organisé, en collaboration avec l'UNU-ONY, une manifestation sur le thème « Le défi de la gouvernance en Afrique ». Cette manifestation était coparrainée par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), l'Union interparlementaire, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et la CEA. Les participants ont réitéré le point de vue selon lequel la bonne gouvernance et le développement étaient complémentaires, de sorte que la bonne gouvernance était essentielle à une paix et un développement durables, l'un des défis les plus difficiles à relever pour les pays africains.

20. UNIFEM a intensifié ses efforts tendant à mieux faire entendre la voix des femmes dans les négociations de paix, conformément à la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité du Conseil de sécurité. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et la CEA ont collaboré étroitement pour finaliser le rapport de la Commission sur le VIH/sida et la gouvernance, inaugurée en 2003 par le Secrétaire général. L'ONUSIDA et la CEA sont en train d'élaborer une stratégie d'orientation pour l'application des recommandations de cette commission au niveau des pays.

C. Paix et sécurité

21. Le groupe de la paix et de la sécurité, dont le Département des affaires politiques (DAP) du Secrétariat coordonne les activités, se subdivise en trois sous-groupes : architecture africaine de paix et de sécurité; reconstruction et développement après un conflit; et droits de l'homme, justice et réconciliation. En 2008, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a rejoint ce groupe afin de mieux coordonner les efforts de consolidation de la paix des Nations Unies avec ceux de l'Union africaine et d'autres institutions régionales africaines.

22. Dans le sous-groupe de l'architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine, L'Équipe d'appui à la paix, formée par le Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et par l'Union africaine, a continué d'apporter son appui à l'Union africaine dans divers domaines : formation, planification de missions, activités militaires et de police, informatique et communications, et finances. Il s'agissait en particulier d'aider à renforcer la capacité de la Division des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine et des communautés économiques régionales de rendre opérationnelle la Force africaine en attente.

23. Par l'intermédiaire du sous-groupe de la reconstruction et du développement après un conflit, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a apporté son appui à l'élaboration du projet de convention de l'Union africaine sur le déplacement à l'intérieur des pays et aidé l'Union africaine à organiser le premier sommet sur le déplacement forcé des populations. Ce sous-groupe a entrepris d'intensifier la collaboration avec la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies pour organiser la première réunion annuelle de la Communauté d'organismes participant aux efforts de consolidation de la paix; avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour l'aider à élaborer, en matière de consolidation de la paix, une note d'orientation pratique qui tienne compte de la politique continentale de reconstruction et de développement après un conflit, menée par l'Union africaine; et avec le Conseil de la paix et de sécurité de l'Union africaine pour atteindre les objectifs en matière de reconstruction après un conflit, de mise en place d'un cadre d'action humanitaire et de développement.

24. Le sous-groupe des droits de l'homme, de la justice et de la réconciliation a continué d'œuvrer en faveur d'une plus grande harmonisation entre l'Union africaine et les Nations Unies dans les domaines des droits de l'homme, de la justice et de la réconciliation et traité des questions concernant la santé, le statut social des hommes et des femmes, la culture et l'intégration régionale.

25. Le Département des affaires politiques a continué d'apporter son appui à des organisations régionales et sous-régionales dans les domaines de la prévention de conflits et de la gestion de crise et du règlement de conflits. Dans le cadre du

programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, le département a finalisé le programme de travail pour 2009 sur le renforcement des capacités de médiation de l'Union africaine, et apporté son appui au Groupe de l'assistance électorale de l'Union africaine qui vient d'être créé. La première réunion consultative Département des affaires politiques/Union africaine sur la prévention et la gestion de conflits a eu lieu en Éthiopie en juillet 2008. Elle devait permettre de mieux comprendre les opérations, la structure et les procédures propres à chaque organisation et de faire surgir des idées sur la manière d'intensifier la coopération et le flux d'informations entre ces organismes.

26. Le Département des affaires économiques et sociales a lancé un projet visant à renforcer la capacité d'intégrer les principes du développement durable dans les stratégies de développement des pays sortant d'un conflit, le but étant de soutenir les gouvernements de ces pays dans leurs efforts pour arriver à un développement et une paix durables. Les activités du projet viseront essentiellement à adapter et développer les méthodologies relatives au processus, au contenu, à la mise en œuvre et au suivi des stratégies de développement durable dans les pays sortant d'un conflit, à tester leur applicabilité et à les mettre à la disposition de tous les pays intéressés. Le projet sera mis en œuvre en coopération avec diverses entités des Nations Unies et équipes de pays.

D. Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural

27. Ce groupe contribue aux efforts visant à améliorer la sécurité alimentaire et le développement agricole en Afrique en appuyant la mise en œuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique. De concert avec d'autres organismes et partenaires des Nations Unies, le PAM et la FAO ont continué de soutenir le Groupe de référence du pilier 3 du programme intégré ainsi que le Forum des plates-formes de partenariat.

28. Ces efforts de collaboration ont abouti à une harmonisation importante de l'appui des donateurs aux processus et projets d'investissement du programme intégré, qui s'est traduite par la création d'un fonds d'affectation spéciale à la Banque mondiale. Les promesses de contributions s'élèvent actuellement à environ 65 millions de dollars. Le fonds d'affectation spéciale soutiendra financièrement la mise au point et l'application des processus du programme intégré, l'élaboration et la mise en œuvre des projets relatifs aux piliers du programme intégré, ainsi que les institutions qui en sont responsables aux niveaux continental, sous-régional, national et local. En septembre 2008, la Banque mondiale a signé avec l'Agence des États-Unis pour le développement international un accord par lequel elle s'engageait à verser 15 millions de dollars au fonds d'affectation spéciale.

29. La Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale, organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) à Rome, en juin 2008, a apporté une importante contribution à la promotion de l'agenda du programme intégré ainsi qu'à la mobilisation des ressources nécessaires à sa mise en œuvre. Des donateurs bilatéraux et multilatéraux ainsi que des institutions financières internationales et régionales ont promis environ 11 milliards de dollars pour aider les gouvernements à mettre en œuvre des programmes visant à atténuer les effets de la flambée des prix

des produits alimentaires. Ce montant s'ajoute aux 14,1 milliards de dollars promis avant et après la conférence. L'Afrique en sera le principal bénéficiaire.

30. En outre, la FAO, le PAM, le FIDA, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et les donateurs bilatéraux et multilatéraux ont aidé le secrétariat du NEPAD et l'Union africaine à organiser, en juin 2008, un atelier sur la sécurité alimentaire qui avait pour objectif d'aider 18 pays africains à identifier les besoins induits par l'envolée des prix des produits alimentaires et de proposer des solutions pratiques. Cet atelier a marqué une étape vers l'identification de réponses coordonnées dans le domaine de la sécurité agricole, alimentaire et nutritionnelle pour le court et le long terme, dans le cadre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique.

31. Dans le contexte du Cadre d'action global des Nations Unies, adopté en réponse à l'escalade mondiale des prix des produits alimentaires, la FAO a poursuivi sa collaboration avec le PAM, le FIDA, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Banque mondiale et la Banque africaine de développement dans la lutte contre l'insécurité alimentaire mondiale. Pendant la période considérée, des missions d'évaluation ont été entreprises en vue d'élaborer des mesures à court, moyen et long terme propres à atténuer les effets immédiats de cette flambée des prix, et de parvenir durablement à la sécurité alimentaire et au développement agricole dans la plupart des pays touchés.

32. Grâce à la collaboration de la FAO avec le FIDA, le PAM et la Banque mondiale au cours du processus préparatoire de la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui s'est tenue au Japon en mai 2008, le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique a figuré en bonne place à l'ordre du jour de la conférence. En marge de celle-ci, les partenaires ont également organisé une manifestation sur les défis et opportunités liés à l'envolée des prix des produits alimentaires.

33. L'appui apporté par le PAM, qui s'articulait encore autour du pilier 3 du programme intégré, était centré sur les principaux secteurs prioritaires du Nouveau Partenariat, notamment : a) stimuler la production agricole en ouvrant le marché aux aliments produits sur place afin de soutenir les programmes d'alimentation et de santé mis en œuvre dans les écoles; b) profiter de la possibilité qu'a le PAM d'acheter des aliments produits localement pour ouvrir davantage le marché aux petits exploitants; et c) promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle en dynamisant le commerce d'aliments de base et en développant la résilience aux crises alimentaires par la mise en place, aux niveaux national et régional, de systèmes fiables de réserves alimentaires.

34. Les efforts déployés par l'ONUDI pour promouvoir les agro-industries avaient pour objectif de stimuler les capacités de production locales et d'ouvrir des circuits commerciaux pour les produits africains. Un nouveau projet de création d'entreprises agro-industrielles concernant huit pays d'Afrique de l'Ouest devrait reproduire à l'identique le modèle que représente le Centre de Songhai du Bénin pour la promotion de négoce agricoles intégrés, pour l'atténuation de la pauvreté et pour la croissance économique. Toujours en Afrique de l'Ouest, le Nigeria et le Cameroun bénéficient d'une assistance pour maximiser le potentiel du palmier à huile. Le projet pilote qui vise à accroître les revenus des exploitations agricoles par la production de boissons à base de banane profitera aux pays bordés par le Lac Victoria : Kenya, Ouganda et République-Unie de Tanzanie.

35. Le programme de coopération technique de l'AIEA dans le domaine de l'alimentation et l'agriculture a apporté son appui aux pays africains sous forme de projets nationaux et régionaux visant à accroître la productivité vivrière, à améliorer la gestion des sols et des ressources en eau et à lutter plus efficacement contre les parasites. Les activités bénéficiant d'un appui du programme sont notamment l'utilisation de radiations et d'isotopes dans la lutte contre les parasites, l'accent étant mis sur l'éradication de la mouche tsé-tsé, sur l'amélioration des cultures, sur la recherche d'un meilleur rendement des activités d'élevage grâce à l'insémination artificielle et à l'emploi de compléments alimentaires.

E. Industrie, commerce et accès aux marchés

36. À sa réunion inaugurale, en mai 2007, ce groupe thématique a identifié les priorités suivantes : analyse conjointe des politiques; mobilisation des investissements; analyse conjointe des capacités institutionnelles; investissements pour le développement industriel; élaboration d'indicateurs communs; et analyse des contraintes de la chaîne logistique. L'ONUDI, en tant qu'organisme coordonnateur des activités de ce groupe, a travaillé avec le NEPAD et la Commission de l'Union africaine à l'élaboration d'un plan de travail pour le groupe, qui a été adopté en novembre 2008.

37. En octobre 2008, la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD et le Gouvernement de l'Afrique du Sud ont organisé, en Afrique du Sud, la dix-huitième réunion des ministres africains de l'industrie, qui a exposé la Stratégie de mise en œuvre du développement industriel accéléré de l'Afrique. Cette stratégie couvre sept groupes thématiques : politique industrielle, mise à niveau et modernisation, développement des infrastructures, perfectionnement des compétences industrielles, promotion de l'innovation et de la technologie, mobilisation des ressources et promotion d'un développement industriel durable.

38. De plus, l'ONUDI a initié en 2008 une réflexion approfondie en vue de générer de nouvelles stratégies et actions propres à soutenir les efforts de développement industriel de l'Afrique, à diversifier ses produits négociables sur le plan international et à accroître considérablement sa part des exportations mondiales de produits manufacturés et des activités manufacturières mondiales. Les résultats de cette étude viendront alimenter la réunion au sommet sur les agro-industries qui doit être organisée au Nigéria en 2009. Les résultats et recommandations de cette étude et de cette réunion au sommet constitueront autant d'éléments utiles en vue de la promulgation de stratégies et d'actions à l'appui du Plan d'action de l'Union africaine pour le développement industriel accéléré de l'Afrique.

39. Le Cadre pour l'assistance technique liée au commerce aide les pays les moins avancés à travailler avec six organismes (Fonds monétaire international, Centre du commerce international, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, PNUD, Banque mondiale et Organisation mondiale du commerce) et avec les partenaires de développement afin de veiller à ce que les politiques commerciales nationales soient intégrées dans leurs stratégies de développement respectives. On est en train d'accorder les avantages du Cadre intégré renforcé aux 32 pays africains les moins avancés. En octobre 2008, le secrétariat exécutif du Cadre intégré renforcé est devenu opérationnel. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a commencé à opérer en tant

qu'administrateur du fonds d'affectation spéciale. Les donateurs ont viré à l'UNOPS les fonds qu'ils avaient promis à la Conférence pour le Cadre intégré renforcé, en septembre 2007. Le Conseil provisoire du Cadre intégré renforcé veille à que la mise en œuvre de projets concrets dérivés du mécanisme propre à ce cadre commence dans les meilleurs délais. Un certain nombre de pays africains parmi les moins avancés sont en train de préparer des propositions de projets en vue de leur financement.

40. En 2008, le principal objectif de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des partenaires dans le cadre des initiatives Aide pour le commerce consistait à mettre désormais l'accent sur le suivi et la mise en œuvre de ces initiatives en privilégiant les priorités nationales, régionales et sectorielles. En préparation de l'examen mondial des initiatives Aide pour le commerce, prévu pour juillet 2009, des questionnaires conçus pour aider les pays en développement à identifier leurs besoins et priorités ont été envoyés aux pays en même temps que des données relatives aux apports d'aide, recueillies par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dans le but de déterminer les disparités nationales ou régionales sur le plan des infrastructures et des capacités commerciales.

41. Entre juillet 2008 et juin 2009, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a mené plus de 120 activités nationales et plus de 20 activités régionales en Afrique, qui visaient essentiellement à renforcer les capacités humaines et institutionnelles en rapport avec des questions touchant au commerce multilatéral. Les pays africains bénéficient aussi de diverses activités de formation déployées par l'OMC, notamment des stages pour fonctionnaires gouvernementaux, des stages régionaux sur les politiques commerciales et des cours intensifs sur les compétences requises en matière de négociations commerciales.

42. Durant le processus préparatoire en vue de l'examen à moyen terme du Programme d'action d'Almaty, prévu en juin 2008, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a organisé une réunion d'examen pour la région Afrique au siège de la CEA. Le document final de cette réunion renferme plusieurs mesures pratiques dont l'objectif est notamment d'assurer une mise en œuvre uniforme et efficace des instruments régionaux et sous-régionaux par les États membres, de battre en brèche le comportement axé sur la recherche de rentes, de réduire les délais dans les ports et aux postes de douane qui alourdissent considérablement les coûts de transit, d'améliorer la participation des associations professionnelles nationales et régionales compétentes en matière de facilitation de transit, de renforcer la capacité des gouvernements à concevoir et appliquer des accords de partenariat public-privé, d'améliorer la structure générale des installations aux postes frontière et de mettre en place des installations communes.

43. La Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) continue de soutenir les pays dans leurs efforts pour réaliser les objectifs du Nouveau Partenariat à travers des activités visant à faciliter leur intégration à des conditions avantageuses dans le système de commerce international. Parmi les principaux domaines prioritaires figurent la dynamisation des politiques commerciales dans les pays africains et le renforcement de leurs capacités en ressources institutionnelles et humaines. La CNUCED a fourni son

appui pour que les négociations de Doha à l'Organisation mondiale du commerce produisent des effets bénéfiques sur le commerce et le développement de ces pays.

44. Le rapport de la CNUCED intitulé *Le développement économique en Afrique 2008* montre que les résultats des exportations des pays ont été médiocres malgré la libéralisation des échanges, en partie à cause du manque de mesures complémentaires pour surmonter les contraintes structurelles, institutionnelles et socioéconomiques qui restreignent l'offre et ne permettent donc pas de tirer pleinement parti des possibilités d'exportation. Il ressort de ce rapport que, pour surmonter ces contraintes, les pays devraient adopter des politiques sectorielles dans les domaines agricole et manufacturier. Ces mesures devraient viser non seulement à accroître les exportations mais aussi à améliorer les capacités productives et à relever le niveau de productivité.

45. La CNUCED a aussi intensifié ses activités de coopération technique visant à renforcer les capacités institutionnelles de collecte et d'harmonisation de statistiques sur l'IED et sur les activités des sociétés transnationales. Le premier Atelier régional du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et de la CNUCED consacré à l'enquête statistique commune sur l'IED et les STN s'est tenu en août 2008. Il avait pour objectif d'aider à la préparation d'une enquête sur les données concernant le flux et le stock d'IED et sur les activités des filiales étrangères des sociétés transnationales. Ces données seront utilisées en commun au sein du COMESA ou serviront de base pour l'enquête réalisée dans chaque État membre. En outre, des ateliers nationaux sont tenus pour les États membres du COMESA.

46. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) aide les pays africains à intégrer la propriété intellectuelle dans les programmes de développement nationaux et à formuler des stratégies et plans d'exploitation de la propriété intellectuelle aux fins du développement durable. Des stratégies de propriété intellectuelle et des plans de développement ont été établis, ou sont sur le point de l'être, dans un certain nombre de pays africains. L'assistance technique de l'OMPI vise à améliorer la capacité des pays de planifier le développement de la propriété intellectuelle et des ressources humaines, de renforcer les capacités professionnelles des PME et de créer des outils pour ces dernières. Le Forum interrégional sur l'administration de la propriété intellectuelle axée sur les services et le développement, qui s'est tenu en juin 2008, a offert une bonne occasion d'échanger des données d'expérience sur la gestion de la propriété intellectuelle.

47. Faisant fond sur ses travaux relatifs à la contribution du secteur privé à la mise en œuvre du NEPAD, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a mené une étude sur la diversification économique du continent. Cette étude, qui portait sur quatre pays cibles (Afrique du Sud, Angola, Kenya et Tunisie), consistait à analyser les facteurs de diversification économique, avec un intérêt particulier pour le leadership des gouvernements et du secteur privé dans la promotion d'une activité économique diversifiée. Les conclusions de cette étude seront examinées à une réunion d'un groupe d'experts prévue à l'automne 2009.

F. Environnement, population et urbanisation

48. Ce groupe thématique vise à promouvoir le développement durable en Afrique. Le PNUE et d'autres organismes des Nations Unies ont continué d'apporter leur soutien aux priorités du NEPAD, mises en avant dans le plan d'action de l'Initiative

sur l'environnement, qui couvre les secteurs et questions transversales indiqués ci-après : lutte contre la dégradation des sols, la sécheresse et la désertification; les marécages; les espèces envahissantes; les ressources marines et côtières; le changement climatique; et la préservation transfrontière des ressources naturelles.

49. En outre, le PNUE, en tant que secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, continue d'appuyer la mise en œuvre des décisions de la Conférence et de son programme de travail, qui fait partie intégrante du plan d'action de l'Initiative sur l'environnement du NEPAD. L'un des principaux résultats de la douzième session de cette conférence, qui s'est tenue en juin 2008, a été la décision qu'il a prise concernant le changement climatique, à savoir : a) les préparatifs de l'Afrique pour définir une position commune sur un régime juridique international global relatif au changement climatique pour l'après-2012; et b) un cadre exhaustif pour les programmes africains relatifs aux changements climatiques. Suite à cette décision, des discussions préliminaires sur la définition d'une position commune sur le changement climatique ont eu lieu avec diverses parties prenantes.

50. Le PNUE a collaboré avec d'autres organismes des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre du programme de travail de la Conférence ministérielle africaine sur l'eau. En 2008, le PNUE a aussi élaboré un projet visant à renforcer les capacités et à améliorer la résilience des pays africains pour leur permettre de faire face au stress hydrique et de s'adapter aux changements climatiques. Appuyé par le Ministère chinois de la science et de la technologie, ce projet comporte quatre volets : collecte des eaux de pluie; réutilisation des eaux usées pour l'irrigation des plantations forestières; système d'alerte rapide en cas de sécheresse et adaptation à la sécheresse; ainsi que la gestion écosystémique transfrontière durable du lac Tanganyika. Le champ d'application géographique du projet comprend l'Afrique du Sud, le Burundi, la République démocratique du Congo, l'Égypte, le Kenya, la Jamahiriya arabe libyenne, le Maroc, le Mozambique, le Rwanda, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie.

51. ONU-Habitat, en coopération avec l'Union africaine, convoque chaque année une conférence des ministres africains chargés du logement et du développement urbain. La dernière édition, organisée en juillet 2008 au Nigéria, avait pour objectif de définir une position commune sur les établissements humains et sur les interventions requises pour traiter les manifestations et conséquences d'une croissance et d'une pauvreté urbaines intenable. Cette conférence a pris l'engagement d'intensifier les efforts pour accroître le financement des travaux de rénovation des quartiers de taudis, proposer des logements à des prix abordables et améliorer le développement urbain.

52. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a poursuivi ses activités de sensibilisation des responsables politiques aux incidences de l'environnement et des changements climatiques sur les déplacements de la population. Elle a également continué de participer à plusieurs projets de recherche dans le domaine de la migration et de l'environnement, notamment en menant des études de cas dans un certain nombre de régions afin de déterminer dans quelle mesure les facteurs environnementaux influent sur la décision de migrer.

G. Groupe thématique du développement social et humain

53. Ce groupe a intensifié les efforts de coordination et de collaboration entre ses membres, concernant notamment : le soixantième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme, l'Année de la jeunesse africaine, le sixième Forum pour le développement de l'Afrique, le Comité africain des experts sur les droits et le bien-être de l'enfant et le Sommet sur l'eau et l'assainissement de l'Union africaine. Il a fourni un appui technique à la Commission de l'Union africaine pour l'élaboration d'un plan-cadre de politiques sociales pour l'Afrique. Ces activités ont été mises en œuvre conjointement avec la Commission de l'Union africaine, le groupe de la paix et de la sécurité et le sous-groupe de l'eau, rattaché au groupe du développement des infrastructures. En 2008, le groupe du développement social et humain a organisé des journées d'étude pour réfléchir à ses activités et tenter de mieux les aligner sur les priorités de l'Union africaine.

54. La première Conférence interministérielle sur la santé et l'environnement en Afrique a été organisée conjointement par l'OMS et le PNUE et accueillie par le Gouvernement du Gabon en août 2008. Elle avait pour objectif d'obtenir un engagement politique en faveur d'une approche intégrée de la politique et en faveur des changements institutionnels et financiers requis pour réduire les menaces environnementales pesant sur la santé. L'OMS et le PNUE devraient aider les pays pour les échanges de données d'expérience, le développement de capacités et la création d'un mécanisme chargé de suivre les progrès vers la concrétisation des engagements pris à cette conférence.

55. L'ONUSIDA a apporté un soutien technique à la Commission de l'Union africaine pour produire le premier recueil¹ d'engagements pris à l'échelle continentale et mondiale dans le domaine du VIH/sida. Ce recueil comprend 27 engagements pris au niveau mondial dans le domaine du VIH, 24 engagements pris au niveau continental sous les auspices de l'Union africaine et 8 engagements de portée régionale. On pense que ce recueil aidera à assurer la diffusion et l'internalisation à une plus grande échelle de ces engagements et facilitera le suivi, le contrôle et l'évaluation périodique en vue d'obtenir de meilleurs résultats.

56. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a contribué à améliorer la santé des enfants et des adolescents par le biais de partenariats avec l'Union africaine, l'UNICEF, la Banque mondiale, le Ministère du développement international (Royaume-Uni), l'Agence des États-Unis pour le développement international, la Fondation Bill-et-Melinda Gates et la Fondation Ford. L'OMS a aussi aidé au renforcement des systèmes de santé afin qu'ils puissent assurer des services de vaccination et tout autre service de santé susceptible d'être intégré par des partenaires tels que l'UNICEF, Rotary International, le Centre de contrôle et de prévention des maladies d'Atlanta (Géorgie) et l'Agence des États-Unis pour le développement international, en apportant une assistance technique, en élargissant la base de ressources humaines dans les pays et en contribuant au développement des infrastructures, y compris les matériels de vaccination, etc.

¹ Ce recueil rassemble les déclarations, résolutions et positions mondiales et africaines adoptées entre 1987 et 2007 aux sommets des chefs d'État et de gouvernement, aux réunions de haut niveau tenues lors des sessions spéciales de l'Assemblée générale des Nations Unies, aux conférences des ministres de la santé et aux réunions régionales des organismes du système des Nations Unies et des organisations de la société civile.

57. L'OMS, en collaboration avec le Fond des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), a apporté son appui à la troisième session de la Conférence des ministres de la santé de l'Union africaine, au cours de laquelle la Stratégie africaine de la santé pour 2007-2015 a été examinée et approuvée en même temps que la Déclaration de Johannesburg, qui réaffirmait les politiques et plans d'action mis en œuvre aux niveaux régional et continental. L'OMS a apporté son aide aux communautés économiques régionales pour la planification d'un système de sécurité en matière de santé génésique, et son appui technique pour faire le point concernant le VIH/sida et évaluer la situation des femmes et des filles dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit.

58. L'OIM a poursuivi sur la lancée de ses initiatives déjà anciennes (par exemple, la Migration pour le développement en Afrique) visant à réduire les effets de ce qu'il est convenu d'appeler l'« exode des cerveaux », en associant les communautés de la diaspora africaine aux activités de développement de leurs pays d'origine. L'OIM, en collaboration avec l'Entraide universitaire mondiale, a également initié un programme sur le thème : « Migration et études supérieures : développement des compétences et des aptitudes », visant à créer une masse critique de ressources humaines qualifiées pour la gestion des migrations dans certaines universités africaines. Ce projet établira un réseau de chercheurs africains de la diaspora et encouragera le jumelage d'universités du nord et du sud pour revoir, mettre à niveau ou élaborer des programmes d'enseignement dans le domaine de la gestion de migrations.

H. Science et technologie

59. Ce groupe thématique appuie la mise en œuvre du Plan d'action consolidé pour la science et la technologie en Afrique du NEPAD/Union africaine, adopté par le sommet que l'Union africaine a tenu à Addis-Abeba en janvier 2007.

60. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a lancé l'Initiative pour des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique (ASTIPI), visant à renforcer les capacités concernant la formulation de politiques de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) et l'élaboration de telles politiques dans tous les pays africains. Pour encourager la mise en œuvre de politiques culturelles en Afrique en conformité avec les aspirations du Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir, le projet de « campus virtuel africain » a été élaboré dans le prolongement des efforts complémentaires déployés par la Commission de l'Union africaine, l'Union européenne et l'UNESCO. Il n'est pas possible de répondre à la nécessité de former de très nombreux enseignants des sciences par les méthodes traditionnelles. L'UNESCO et l'OIM emploient les technologies contemporaines de l'information et de la communication pour accroître la capacité des pays africains à former des enseignants pour les sciences, l'ingénierie et la technologie en utilisant les moyens d'apprentissage en ligne d'un campus virtuel africain.

61. À l'appui des objectifs du Plan d'action consolidé pour la science et la technologie en Afrique et dans le cadre du projet de partenariats internationaux visant à mettre les technologies nouvelles et naissantes au service du développement durable, le DAES a apporté son soutien au Ghana et au Sénégal pour l'élaboration de plans directeurs/feuilles de route concernant des parcs des sciences et techniques.

Ce projet prévoit également de diffuser les informations sur la création de tels parcs et de mieux faire prendre conscience des contributions que ces technologies peuvent apporter au développement durable, et du rôle que les partenariats internationaux peuvent jouer dans le transfert de technologies.

62. Dans le cadre d'un Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (AFRA), l'AIEA soutient les pays africains dans leurs efforts pour recourir davantage aux applications pacifiques de la science et la technologie nucléaires. Les projets couvrent les activités prioritaires pour la région, notamment le développement énergétique durable, la santé humaine, la nutrition, la prévention des maladies transmissibles, l'activité d'élevage et la lutte contre les maladies des animaux, l'amélioration des cultures, le contrôle de la qualité industrielle, la gestion des zones côtières, la formation aux plates-formes technologiques de communication, la technologie et la sécurité nucléaires, la radioprotection et la création de réseaux entre régulateurs africains.

I. Communication, plaidoyer et sensibilisation

63. Le groupe thématique de plaidoyer et de communication, présidé par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, vise à promouvoir les activités de plaidoyer et de soutien en faveur du NEPAD aux niveaux international, continental et régional.

64. Au cours de la période considérée, ce groupe a parrainé l'organisation d'un dialogue régional entre éminents journalistes (Senior Media Dialogue), qui visait à faciliter, par le biais d'un débat interactif entre journalistes et autres acteurs du NEPAD, une prise de conscience et une amélioration de la couverture par les médias du programme NEPAD. Ce dialogue, qui a eu lieu à The Vaal (Afrique du Sud) en février 2009, a été conjointement financé par le PNUD, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et la CEA et soutenu par des contributions financières et autres de l'Allemagne, du secrétariat du NEPAD et du Département de l'information.

65. Les participants se sont mis d'accord sur des recommandations clefs concernant de nouvelles mesures, ainsi que sur le document de consensus. Le Consensus de Vaal a reconnu le rôle charnière des médias dans le développement global de l'Afrique et prié instamment la Commission de l'Union africaine, les secrétariats du NEPAD et du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement d'ouvrir des canaux actifs de communication, de faciliter les échanges d'informations et d'œuvrer au renforcement des médias africains pour un authentique journalisme citoyen.

66. Conformément aux recommandations de la huitième réunion du Mécanisme de coordination régionale (MCR), le dialogue entre éminents journalistes a fait l'objet d'une évaluation formelle qui sera soumise dans le rapport annuel du groupe thématique. En outre, des informations sur ce dialogue ont été échangées avec les huit autres groupes thématiques, et un dialogue de suivi est prévu pour la prochaine période biennale.

67. En juillet 2008, la CEA a créé une plate-forme de mise en réseau des connaissances et créé les conditions d'un débat en ligne sur les domaines

thématiques du MCR aux fins d'une meilleure coordination et d'une collaboration accrue. À l'heure actuelle, une discussion en ligne est en cours sur le thème « L'intégration du NEPAD dans les processus et structures de l'Union africaine ». Elle a été organisée en réponse à la demande du Groupe de coordination du NEPAD/Commission de l'Union africaine. Cette plate-forme sert à faciliter et améliorer l'échange de connaissances et la collaboration entre groupes.

68. Le Département de l'information a continué de couvrir le NEPAD dans son magazine trimestriel *Afrique Renouveau* en lui consacrant des articles sur les infrastructures, la mobilisation de ressources nationales, le développement agricole et d'autres priorités. Une édition spéciale consacrée au NEPAD a été réalisée en vue d'une distribution ciblée aux médias, aux universités, à des groupes de la société civile et à d'autres entités.

III. Grandes orientations pour la mise en œuvre du Nouveau Partenariat

A. Renforcement du système modulaire et de l'impact du système d'appui des Nations Unies

69. L'année passée, de nouveaux progrès ont été réalisés en ce qui concerne la coordination globale de l'appui apporté par les Nations Unies à l'Union africaine et à son programme NEPAD. La CEA a fait preuve d'initiative dans le suivi des recommandations du MCR en facilitant la création de réseaux et les consultations.

70. La neuvième réunion du Mécanisme de coordination régionale a offert l'occasion de faire fond sur les résultats de la réunion précédente et d'approfondir les partenariats avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, les communautés économiques régionales (CER) et le secrétariat du NEPAD. Le processus du mécanisme a bénéficié de la participation accrue et de haut niveau d'organismes des Nations Unies et d'organisations régionales et sous-régionales africaines. Le fait que les réunions du Mécanisme de coordination régionale aient été présidées par la Vice-Secrétaire générale des Nations Unies et coprésidées par des organisations africaines régionales et sous-régionales a été un vrai succès.

71. À la neuvième réunion, les participants ont examiné les questions concernant les quatre principaux points suivants : a) amélioration de la structure de gouvernance des groupes thématiques; b) recherche d'une plus grande cohérence, harmonisation et synergie; c) renforcement des capacités au niveau des organisations régionales et sous-régionales; et d) engagement et leadership plus affirmés au niveau le plus élevé.

72. Cette réunion a notamment souligné la nécessité pour les groupes d'établir une structure de gouvernance pour la désignation de coorganisateur appelés à épauler les coordonnateurs, de définir les modalités d'établissement de rapports et de mettre en place des mécanismes de suivi pour les activités communes. Mais surtout, la réunion a souligné une fois de plus l'importance des rapports d'activités des groupes, qui continueront de fournir des données de référence mesurables concernant les résultats atteints, les grandes difficultés rencontrées et les enseignements tirés.

73. Le Mécanisme de coordination régionale a reconnu qu'un système modulaire passe par une plus grande cohérence, harmonisation et synergie des politiques et activités. Les cadres d'action, priorités et plans stratégiques de la Commission de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et du secrétariat du NEPAD doivent servir de principes directeurs au système d'appui par les groupes. En l'absence d'un cadre d'action clair, les groupes peuvent aider la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et le secrétariat du NEPAD à clarifier des questions et à formuler des propositions, notamment en y associant directement les acteurs concernés.

74. Le Mécanisme de coordination régionale a reconnu que l'efficacité des activités déployées par les groupes dépend des capacités des diverses parties prenantes. De nombreuses institutions régionales et sous-régionales n'ont qu'une capacité limitée pour assumer les programmes et activités pluridimensionnelles et complexes des groupes. D'où l'impérieuse nécessité de coordonner l'appui à l'échelle de l'ONU dans des domaines tels que le renforcement des capacités à l'appui de la Commission de l'Union africaine, du secrétariat du NEPAD, des communautés économiques régionales et d'autres organisations africaines. À la réunion s'est dégagé un consensus manifeste sur la nécessité pour le mécanisme d'affirmer son engagement et son leadership à tous les niveaux.

75. Tous les groupes étudient les moyens de déployer des activités communes en leur sein et entre eux. Ils élaborent des plans de travail pluriannuels en vue de préparer le terrain pour travailler ensemble dans le cadre d'activités et de programmes communs. Les réunions des groupes sont devenues plus structurées et plus régulières.

76. Les activités des groupes ont des incidences concrètes sur la mise en œuvre du principal programme de développement régional et sur le paysage institutionnel d'appui à l'Union africaine et à son programme NEPAD. Diverses initiatives – Année de la jeunesse africaine, Comité africain des experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, Sommet sur l'eau et l'assainissement de l'Union africaine, activités concernant les personnes déplacées à l'intérieur du pays, réunions interinstitutions sur la coordination et l'harmonisation des politiques et stratégies de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, politiques concernant la science et la technologie, réunions annuelles communes de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique, sixième Forum pour le développement de l'Afrique et soixantième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme – témoignent de manière éloquentes d'interactions fortes, d'une coordination améliorée et d'une collaboration plus étroite entre les groupes du mécanisme, d'une part, et entre ces derniers et les départements pertinents de la Commission de l'Union africaine, d'autre part. Le fait de devoir se concentrer sur les nouveaux problèmes résultant de la crise alimentaire et du changement climatique amènera les groupes à déployer des activités plus ciblées.

77. L'appui apporté par le système des Nations Unies a produit des effets perceptibles dans de nombreux domaines. Ainsi les efforts de la FAO, conjugués avec ceux d'autres partenaires, ont-ils contribué à mobiliser un soutien politique et financier en faveur du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique et permis d'inscrire de nouveau l'agriculture à l'agenda du développement. Les activités de plaidoyer et de soutien déployées par le HCR et le sous-groupe de la

reconstruction et du développement après un conflit ont aidé à faire progresser diverses initiatives de l'Union africaine, en particulier l'élaboration d'un projet de convention pour les personnes du continent africain déplacées dans leur propre pays, ainsi que l'organisation d'un premier sommet spécial de l'Union africaine sur le déplacement forcé des populations en Afrique. Les synergies qui se développent entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le sous-groupe de la reconstruction et du développement après un conflit renforcent également l'appui au redressement des pays sortant d'un conflit. De même, l'appui apporté par le PNUE et ses partenaires a contribué à rendre opérationnel le plan d'action du NEPAD pour l'initiative en faveur de l'environnement.

B. Appui à la mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour l'Afrique

78. La CNUCED est en train de finaliser le projet de manuel directif sur les moyens d'accroître le rôle des ressources financières intérieures dans le développement de l'Afrique. Ce manuel sera le principal recueil de directives à utiliser lors des séminaires régionaux qui seront organisés au cours du second semestre 2009 à l'intention des fonctionnaires chargés de la mobilisation de ressources financières nationales. En 2008, la CNUCED a apporté son appui à la gestion opérationnelle des stratégies de la dette de 21 pays africains. En fournissant une série de solutions éprouvées pour la gestion de la dette publique, notamment le logiciel spécialisé de son système de gestion et d'analyse de la dette qui sert à enregistrer et contrôler la dette de ces pays, ce programme a renforcé la capacité des pays de gérer leurs obligations publiques et de produire, en appui à la prise de décisions, des statistiques fiables relatives à la dette.

79. Le Fonds monétaire international (FMI), en collaboration avec des partenaires internationaux, s'emploie à promouvoir la croissance et la réduction de la pauvreté dans les pays africains à faible revenu. Les contextes opérationnels dans lesquels cet appui est fourni sont les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, qui préconisent une amélioration des politiques nationales ainsi que la mobilisation de ressources intérieures et extérieures, notamment l'allégement de la dette, aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le FMI se concentre sur ses domaines de compétence, à savoir les politiques budgétaire, monétaire et de taux de change, ainsi que sur les autres réformes et institutions utiles pour la stabilité macroéconomique. Le FMI a également soutenu les efforts de développement en Afrique en apportant un soutien financier direct et en allégeant la dette.

80. La FAO a continué de soutenir financièrement le NEPAD, la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales en appui à la mise en œuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, mais la plus grande partie sert à couvrir les dépenses opérationnelles des institutions bénéficiaires, et notamment à organiser des activités de formation, des réunions et des ateliers.

81. Suite à la flambée des prix des produits alimentaires, le PAM a lancé l'initiative Compte d'urgence pour atténuer les effets (de la crise financière) sur les marchés (Emergency Market Mitigation Account) dans le cadre d'une réponse unie,

et alloué un total de 181 millions de dollars à 18 pays prioritaires d'Afrique, uniquement pour aider les gouvernements à répondre à l'appel urgent à une protection contre la forte hausse du prix des produits alimentaires en mettant en place des filets de sécurité sociale et en améliorant ceux qui existent.

82. Le FIDA est en train d'appuyer les initiatives panafricaines par deux subventions représentant un total de 400 000 dollars. Le Fonds d'appui africain pour le développement de l'entreprise (African Enterprise Challenge Fund) est un mécanisme de subvention pluridonateurs créé pour tester de nouveaux modèles d'entreprise qui élargiront les débouchés pour les pauvres, en particulier dans les zones rurales; et le Mécanisme africain de financement du développement des engrais vise à stimuler l'utilisation d'engrais sur tout le continent et à enclencher une révolution verte en Afrique.

83. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a apporté des contributions financières à hauteur de 170 000 dollars à un projet de convention sur les personnes déplacées de l'Union africaine et alloué en plus 350 000 dollars pour aider à financer l'organisation du Sommet spécial de l'Union africaine sur le déplacement forcé des populations.

84. La mobilisation de ressources financières suffisantes est une condition préalable à la mise en œuvre efficace du programme NEPAD de l'Union africaine. Des entités du système de l'ONU ont signalé diverses formes d'appui financier à des secteurs prioritaires du NEPAD et au développement de l'Afrique. Le tableau joint en annexe présente une situation détaillée des ressources que les entités du système de l'ONU ont allouées à l'Afrique pendant la période 2006-2008.

C. Questions transversales

85. La Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur les besoins de développement de l'Afrique s'est tenue le 22 septembre 2008. En tant que bureau fonctionnel de la réunion de haut niveau, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a préparé le rapport du Secrétaire général intitulé « Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives » (A/63/130), qui constituait le document de base de la réunion. Ce rapport a bénéficié des consultations menées sur le terrain avec la Commission de l'Union africaine, avec les secrétariats du NEPAD et du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, et avec la CEA et l'OCDE.

86. La réunion de haut niveau a également bénéficié de l'engagement d'entités du système de l'ONU, coordonné par l'Équipe spéciale interorganisations sur la situation économique critique, le redressement et le développement de l'Afrique, qui avait été convoquée par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique². Cette réponse coordonnée s'est manifestée à travers les contributions fournies pour le rapport ainsi qu'à travers les 15 activités coorganisées en marge de la réunion par diverses entités des Nations Unies.

87. La réunion de haut niveau a adopté par consensus la Déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique (résolution 63/1 de l'Assemblée

² Le PNUD a détaché deux conseillers pour les politiques au Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique pour aider à préparer la réunion.

générale), qui véhicule un signal fort concernant les engagements de l'Afrique pour son avenir, ainsi que le renouvellement du partenariat de la communauté internationale pour le développement de l'Afrique. Les résultats de la réunion ont été soumis à plusieurs forums mondiaux, notamment la Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue le 25 septembre 2008, le Comité de haut niveau sur les programmes, réuni en octobre 2008, et le Forum pour le partenariat avec l'Afrique, organisé en novembre 2008.

88. Depuis que la crise économique et financière mondiale s'est déclarée, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement s'efforce d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les conséquences néfastes de la crise financière mondiale pour les perspectives de développement des pays vulnérables, en particulier ceux d'Afrique, et prévoit une série d'activités et une étude analytique spécifique pour déterminer dans quelle mesure l'évolution du contexte mondial affecte les pays les moins avancés et définir les principaux moyens de faire passer le message, ainsi qu'une analyse de la corrélation avec les tendances observées en ce qui concerne les prix de l'énergie, la sécurité alimentaire et le changement climatique.

89. Avec le soutien de la Commission de l'Union africaine et de la CEA, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a organisé en février 2009 une réunion d'un groupe d'experts au siège de la CEA sur la coopération de l'Afrique avec les partenaires de développement nouveaux et émergents. Ces experts ont passé en revue les difficultés et possibilités créées par cette coopération, et proposé des recommandations sur la manière d'améliorer le partenariat entre l'Afrique et ces partenaires nouveaux et émergents en vue d'aider les pays africains à atteindre les objectifs de développement. Ces recommandations seront intégrées dans l'étude que le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique prévoit de publier d'ici à la fin de 2009.

90. L'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement de l'Université des Nations Unies poursuit un projet de recherche visant à améliorer la capacité de l'Afrique d'évaluer les incidences du changement de politique au niveau des ménages individuels. Les chercheurs du Botswana, du Cameroun, du Nigéria et de l'Ouganda ont bénéficié d'une assistance technique pour construire des modèles informatiques permettant de simuler l'impact d'une réforme du système fiscal et du système de transferts sur la distribution des revenus et sur la pauvreté. Ce projet a produit un site Web avec des modèles d'une utilisation aisée, offrant aux décideurs et autres responsables la possibilité d'expérimenter les effets de changements de politique pour ces quatre pays et pour l'Afrique du Sud.

91. L'Université des Nations Unies (UNU) a initié une série africaine UNU-Cornell, visant à établir, via une série de conférences, l'état de la connaissance en science et en politique. Les colloques organisés dans le cadre de cette série africaine porte sur des questions diverses : alimentation et nutrition, gouvernance, VIH/sida et santé publique, environnement durable et enseignement supérieur. Cette série réunit des chercheurs et praticiens spécialisés sur l'Afrique et issus de l'Afrique, des Nations Unies et de la société civile pour discuter d'un certain nombre de grands défis auxquels le continent est confronté. Cette série est dirigée en association avec le PAM, l'OMS, la Banque mondiale, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, la CEA et le PNUD.

92. Le FNUAP a apporté son appui à l'évaluation de la situation où se trouve la jeunesse africaine et à l'élaboration de la Charte de la jeunesse africaine, qui a été approuvée par les ministères africains chargés de la jeunesse et entérinée par les chefs d'État africains. À ce jour, 16 pays ont ratifié cette charte et 30 l'ont approuvée et signée. Son entrée en vigueur est prévue pour 2009.

D. Défis et difficultés

93. Même si l'année écoulée a vu de nouvelles avancées dans le renforcement du système modulaire, des défis subsistent, notamment :

- Difficultés pour concilier les différentes priorités des membres des groupes avec les priorités du Mécanisme de coordination régionale;
- L'absence de ressources financières et humaines spécialement allouées aux activités des groupes entrave la planification et la programmation conjointes ainsi que la mise en œuvre d'activités dans ce contexte modulaire;
- Le contrôle et l'évaluation restent problématiques, notamment parce qu'il n'existe pas de mécanisme officiel de responsabilisation des membres des groupes vis-à-vis de leur groupe respectif.

IV. Conclusions et recommandations

94. Comme le présent rapport coïncide avec le huitième anniversaire de l'adoption du programme NEPAD, il arrive à point nommé pour permettre aux entités des Nations Unies d'élaborer une méthode de contrôle axée sur les résultats en vue d'évaluer les effets de l'appui apporté à la mise en œuvre de ce programme. Il conviendrait de rendre opérationnel un cadre spécifique de contrôle et d'évaluation sous les auspices du Mécanisme de coordination régionale. Chargé de déterminer l'efficacité du système d'appui des Nations Unies, ce cadre pourrait également élaborer des stratégies pour remédier à tout déficit d'efficacité.

95. À mesure que la mise en œuvre du programme NEPAD de l'Union africaine monte en puissance, il est indispensable que les entités des Nations Unies échangent leurs données d'expérience, leurs bonnes pratiques et leurs informations sur les activités qu'elles déploient actuellement ou qu'elles ont programmées. La plate-forme de génération et de mise en réseau de connaissances créée par le Mécanisme de coordination régionale constitue un cadre pour progresser dans ce domaine. En outre, pour améliorer la coordination et la collaboration au sein des groupes thématiques et entre eux, les entités devraient établir des calendriers de réunions périodiques sur lesquels on puisse compter.

96. Les groupes devraient préparer et soumettre leurs plans d'activité respectifs en vue de les fusionner en un seul plan de synthèse du Mécanisme de coordination régionale, qui donnerait une orientation précise quant aux activités relevant des différents groupes, encouragera à la fois la responsabilisation et le partage des responsabilités, facilitera la mobilisation des ressources et améliorera l'exécution des programmes et leur impact.

97. Tous les organismes du système de l'ONU devraient continuer à collaborer étroitement avec la Commission de l'Union africaine pour tenter d'aligner et harmoniser l'appui des Nations Unies avec les priorités et portefeuilles du programme NEPAD de l'Union africaine.

98. Compte tenu des répercussions de la crise financière et économique mondiale sur les pays africains, les entités des Nations Unies devraient saisir cette occasion pour resserrer encore leur coordination interinstitutions et intensifier leurs consultations afin d'atténuer les effets de la crise sur les secteurs prioritaires du NEPAD et sur les segments les plus vulnérables de la population. Les organismes du système de l'ONU devraient également maintenir leurs programmes sociaux et de développement les plus indispensables pour pouvoir déceler rapidement les signes d'alerte et contrer les effets négatifs de la récession.

99. L'Afrique étant très exposée aux effets néfastes de la crise mondiale qui sévit actuellement, les Nations Unies devraient recourir aux initiatives et mécanismes existants et novateurs pour mobiliser des ressources financières supplémentaires et allouer davantage de fonds aux programmes pour l'Afrique. Les ressources nouvellement mobilisées pourraient servir à financer les programmes de renforcement des capacités dont les pays africains ont besoin pour élaborer et mettre en œuvre des politiques anticycliques et des réformes structurelles permettant de minimiser, en profondeur comme en durée, les effets de la récession et ainsi de sauver l'emploi.

100. En prévision de la forte baisse des flux de capitaux privés, des rapatriements de salaires et de l'aide publique au développement pour l'Afrique, attendue dans les années à venir, le système de l'ONU devrait appuyer les efforts déployés par les gouvernements africains pour améliorer la gestion, la fourniture et l'affectation efficace de l'aide. Le système de l'ONU devrait également renforcer la capacité des pays africains de mobiliser des ressources intérieures.

Annexe

Engagement du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique : ressources financières et en personnel consacrées à l'Afrique, 2006-2008

Entité		Ressources financières/en personnel (milliers de dollars É.-U.)			Part de l'Afrique en pourcentage des ressources de l'Organisation		
		2006	2007	2008	2006	2007	2008
1. Département des affaires politiques du Secrétariat	Dépenses au titre des projets	1 743	1 743	3 503			
	Ressources en personnel (personnel imputé sur le budget ordinaire)	45	45	47			
2. CEA ^a	Total des ressources du budget ordinaire allouées au titre de la section 17	50 282	50 282	54 577			
	Total des ressources du budget ordinaire allouées au titre de la section 11	644	644	774			
3. FAO	Total des dépenses au titre du programme opérationnel	151 200	196 700	274 400	33,6	38,9	40,4
	Assistance d'urgence	100 800	141 100	209 100	50,2	56,4	53,5
	Coopération technique	50 400	55 600	65 300	20,2	21,8	22,6
4. AIEA	Fonds de coopération technique	22 204	22 460	23 698			
	Ressources extrabudgétaires	2 372	2 797	3 051			
	Total du programme de coopération technique	24 576	25 256	26 749	25,7	28,0	28,2
5. OIT	Dépenses en personnel imputées sur le budget ordinaire ^b	2 048	2 042	2 640			
	Budget ordinaire	26 489	26 489	29 711	8,9	8,9	9,3
6. FMI	Part des ressources en personnel consacrée à l'Afrique (budget ordinaire)	18 944	18 944	21 415	9,2	9,2	9,6
	Prêts au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	287 400	291 500	789 200	38,6	58,0	78,3
	Subventions aux pays pauvres très endettés	130 500	12 300	34 300	100,0	99,1	99,2
7. OMI	Ressources financières	1 838	2 468	1 931			
	Ressources en personnel (nombre de personnes)	16	16	17			
8. Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	Service de l'Afrique de la Division des opérations hors Siège et de la coopération technique	1 404	1 410	1 415 ^d			
	Organismes présents sur le terrain en Afrique (ressources extrabudgétaires)	10 929	15 894	12 171 ^d			
	Bureaux en Afrique (budget ordinaire)	534	558	1 180 ^d			
9. Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique ^e	Ressources financières	2 765	2 766	4 027	100,0	100,0	100,0
10. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	Fonds pour la consolidation de la paix (subventions aux interventions stratégiques sous forme de projets)		48 025	36 698		100,0	97,9
11. ONUSIDA	Activités régionales (dépenses en personnel,	14 600	15 000		8,0	11,0	

Entité		Ressources financières/en personnel (milliers de dollars É.-U.)			Part de l'Afrique en pourcentage des ressources de l'Organisation		
		2006	2007	2008	2006	2007	2008
	budgets opérationnels et activités régionales)						
	Activités menées au niveau des pays	27 581	32 369		15,0	23,0	
12. CNUCED ^f	Dépenses du Fonds d'affectation spéciale pour l'Afrique	6 985	6 250	5 906 ^d	19,8	19,8	15,8
	Au niveau des pays	5 057	3 079	4 059			
	Au niveau régional	1 928	3 171	1 847			
13. UNESCO	Total (programme imputé sur les ressources extrabudgétaires et sur le budget ordinaire)	34 917	34 562	38 416			
14. ONU-Habitat	Activités d'élaboration de politiques et de renforcement des capacités			27 166			
15. UNICEF ^g	Total (budget-programme et budget d'appui au programme)	1 137 889	1 366 805	1 235 371 ^h	48,5	49	50,5
	Total des effectifs stationnés en Afrique	4 137	4 294	4 672			
16. UNIFEM	Ressources financières	31 000	43 000	55 000	30,0	30,0	30,0
17. Bureau des Nations Unies pour les partenariats ^h	Projets financés qui ont été programmes par le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	50 752	7 129	16 268	19,2	17,6	57,4
	Projets financés qui ont été programmés par le Fonds des Nations Unies pour la démocratie	10 732	8 125		30,5	34,0	10 732
18. Université des Nations Unies	Ressources en personnel et en activités universitaires	1 126	1 202	1 451	3,4	3,9	3,3
19. OMPI ⁱ							
20. Groupe de la Banque	Banque internationale pour la reconstruction et le développement	40 000	38 000	30 000			
	Association internationale pour le développement	4 747 000	5 760 000	5 657 000			

Source : Institutions, départements, programmes, fonds et organismes du système des Nations Unies.

^a Les chiffres indiqués pour 2006 et 2007 sont une moyenne calculée sur les deux ans.

^b Comprend le montant pour les consultants, mais pas les dépenses d'appui au personnel d'autres départements de l'AIEA, qui sont affectées à l'appui technique des projets de coopération technique.

^c Inclut l'assistance temporaire et/ou les décaissements au point d'achèvement.

^d Ces chiffres sont estimatifs ou provisoires, comme l'indiquent les organismes concernés.

^e Comme pour tout bureau ou département du Secrétariat des Nations Unies, le budget du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique est établi sur une base biennale. Par conséquent, les données pour 2006 et 2007 représentent la moitié des dépenses totales pour l'exercice 2006-2007. Les données pour 2008 représentent la moitié du montant des crédits ouverts pour l'exercice biennal en cours.

^f Un total de 49 231 000 dollars a été dépensé dans le cadre de projets interrégionaux datant de la période 2006-2008 et relevant du fonds d'affectation spéciale; environ 30 % de ce montant, soit 14 769 000 dollars, peuvent être ajoutés aux dépenses pour l'Afrique.

^g Le budget d'appui pour l'Afrique prend en compte la moitié du budget d'appui au Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

^h Dépenses pour 2008, selon les chiffres de novembre.

ⁱ Ces chiffres sont estimatifs et ne reflètent qu'une partie du large éventail d'activités de l'Université des Nations Unies en faveur du développement de l'Afrique.

^j Il est difficile de donner un montant global, mais, en ce qui concerne ses capacités pour l'Afrique, l'OMPI a déployé des activités pour un montant total de 5 millions de francs suisses (en 2006, 2007 et 2008) et affecté environ 10 personnes à l'exécution de ce programme.